



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Déposé / Reçu le



23112993

25 AOUT 2023

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles
Greffe

N° d'entreprise : **0712 627 227**

Nom

(en entier) : **Beelance**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **112, Chaussée de Charleroi, 1060 Saint-Gilles**

Objet de l'acte : Démissions et nominations d'administrateurs

Extrait des résolutions écrites et unanimes prises par l'actionnaire unique de Beelance SA, le 3 août 2023, conformément à l'article 7 :133 du Code des sociétés et des associations.

Le 3 août 2023, l'actionnaire, détenant toutes les actions émises par la Société, adopte à l'unanimité les résolutions suivantes :

Résolution 1 – Démissions d'administrateurs

Avec effet au 30 juin 2023, l'actionnaire acte les démissions de leurs mandats d'administrateurs de :

-WAKE UP SRL (situé Avenue des Cèdres 51, 1640 Sint-Genesius-Rode ; numéro d'entreprise 0848.255.892), dont le représentant permanent est Monsieur Laurent Ham ; et

-YANOVITCH PARTNERS SRL (situé Avenue du Dirigeable 8, 1170 Watermael-Boitsfort ; numéro d'entreprise 0811.752.814), dont le représentant permanent est Monsieur Yann Louise.

L'actionnaire décide en outre de donner décharge à WAKE UP SRL et YANOVITCH PARTNERS SRL pour l'exercice de leurs fonctions en tant qu'administrateurs de la Société.

Résolution 2 – Nomination de nouveaux administrateurs

L'actionnaire désigne en qualité d'administrateurs :

-NABUS SRL (situé Varentstraat 54, 8572 Anzegem ; numéro d'entreprise 0476.754.703) dont le représentant permanent est Monsieur Björn Naessens ;

-NAYA PARTNERS LTD (situé Bustanai, 17, Tel Aviv, Israël ; numéro d'entreprise 516791886) dont le représentant permanent est Monsieur Yann Louise.

Les administrateurs sont nommés pour une durée de 6 ans, avec effet au 30 juin 2023. Les mandats d'administrateurs sont effectués à titre gratuit.

PUBLICITE

Tous les pouvoirs, en ce compris les pouvoirs spéciaux, sont confiés à Mme. Alice LAVIOLETTE afin de procéder à toute publication au Moniteur Belge (en ce compris la signature des formulaires I et II), et à effectuer toutes modifications auprès de la Banque Carrefour des Entreprises et autres autorités publiques, relative à la présente résolution.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/09/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).